RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02453
Numéro SIREN : 389 557 026
Nom ou dénomination : CERT

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2015 sous le numéro de dépôt 15027

15027

CERT
Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 euros
Siège social : 17 Boulevard du Maréchal Foch
93160 NOISY LE GRAND
389 557 026 RCS BOBIGNY

GREFFE
02 JUIL. 2015
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2015

L'an deux mille quinze,
Le neuf juin,
A 15 heures,

Les associés de la société CERT, société à responsabilité limitée au capital de 35 000 euros, divisé en 500 parts de 70 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17 Boulevard du Maréchal Foch 93160 NOISY LE GRAND, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
Société GROUPE MARQUES, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Louis MARQUES, propriétaire de 450 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis MARQUES, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Monsieur Paul LOPES, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Paul LOPES, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PCL PC

Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny : dépôt N°15027 en date du 02/07/2015

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Paul LOPES de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour, et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Philippe CACHEUX,
demeurant 10 rue du Four – Bâtiment K, 94360 BRY SUR MARNE,
pour une durée illimitée.

Monsieur Philippe CACHEUX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe CACHEUX déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

M. Louis MARQUES | **M. Paul LOPES** | **M. Philippe CACHEUX**





